

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES NON AUTORISÉS EN FRANCE
- (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

M. Vermorel-Marques, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

Retiré avant publication.